



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise
de la Fédération Syndicale Unitaire,
Education, Recherche, Culture,
Formation, Insertion.

Directeur de la publication CPPAP 0120 S 07525 - Valérie BENMIMOUNE Maison des syndicats 07000 PRIVAS

N°93

Septembre 2018

Édito

Après un été mouvementé émaillé de scandales que le gouvernement feint d'ignorer, comme le monumental fiasco de sa politique environnementale, c'est une rentrée agitée que nous avons traversée, où la disparition des emplois aidés continue de semer la désorganisation. Difficile de dire qui paie le plus cher les « assouplissements » et tous les coups de rabots destinés à dégager les économies nécessaires à financer une politique toujours plus favorable aux plus riches. Avec une inflation qui flambe et des pensions et allocations qui n'augmenteront plus que de 0,3%, c'est la double peine pour les retraité-es déjà durement frappé-es par l'augmentation de la CSG en janvier et qui continuent à clamer leur exaspération.

La loi « Asile et immigration » a été adoptée début août, allongeant les durées de rétention et raccourcissant le traitement des dossiers. [Soixante dix sept enfants ont été détenus en Centres de Rétention Administrative cette année.](#) [La France se montre toujours plus égoïste envers les migrant-es.](#) [Tout près de nous les familles déboutées continuent à se retrouver à la rue, et même après cinq ans de présence, elles se voient refuser la régularisation sous des prétextes insignifiants.](#)

Sous couvert de « refonder le contrat social avec les agents » et de « réinventer pour mieux servir », la Fonction Publique est dévalorisée et le service public menacé : réduction de périmètres, management par et pour l'individualisation, ce sont de nouvelles mises à mal des services publics et de leurs missions d'intérêt général. Une orientation à combattre car elle ne permet pas de répondre aux besoins de la population sur la base de valeurs comme celles de l'égalité et de la solidarité sur l'ensemble du territoire. C'est aussi une orientation qui dégraderait les conditions d'emploi et de travail des plus de cinq millions d'agent-es.

C'est dans un contexte extrêmement difficile que la FSU agit pour renforcer l'unité syndicale, positionnement complexe mais indispensable, tant on sait que la division joue contre nous. [La journée du 9 octobre doit permettre de faire entendre les voix des actives, des jeunes, des demandeurs d'emploi et des retraité-es, faire entendre que la réduction de la dépense publique ne peut pas être l'unique](#)

PRIVAS CC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
DÉPOSÉ LE 27/09/2018

Les Pages Ardéchoises

SOMMAIRE

- [p. 2-5](#) : Élections pro à l'Éducation Nationale*
- [p. 3](#) : Retour sur un stage syndical - Prochains stages
- [p. 4](#) : Les chantiers Fonction Publique
- [p.6](#) : La SNES - Brèves de rentrée

* Les élections professionnelles concernent toute la fonction publique. Chaque syndicat transmettra à ses adhérents les modalités d'organisation et de vote le concernant.

[cheval de bataille de ce gouvernement, dans une logique régressive et inhumaine, alors même que les dividendes explosent. Il est de notre devoir de descendre dans la rue pour réclamer la justice sociale !](#)

Valérie Benmimoune

OÙ SIÈGENT LES ÉLU·ES FSU EN ARDÈCHE ?

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, les personnels de l'Éducation Nationale devront voter pour élire leurs représentant·es dans diverses instances départementales. Quelles sont ces instances ? À quoi servent-elles ? Rapide tour d'horizon de ces lieux d'expression du paritarisme au niveau départemental.



POUR LE 1^{ER} DEGRÉ

• LA CAPD

La Commission Administrative Paritaire Départementale traite de la carrière des personnels : promotions, mutations, titularisations, licenciements, conseil de discipline.

En Ardèche, la CAPD se réunit une dizaine de fois par an. Les principaux rendez-vous sont : les ajustements du mouvement en septembre ; les promotions en décembre ; la liste d'aptitude à la direction d'école, les congés formation, les postes adaptés en février et mars ; le mouvement principal et les disponibilités en mai et juin. Le SNUipp dispose actuellement de 4 sièges sur 5.

• LE CTSD 1^{ER} DEGRÉ

Le Comité Technique Spécial Départemental est compétent pour : l'organisation et le fonctionnement des écoles du département, ainsi que les opérations de carte scolaire en amont du CDEN. Le CTSD se réunit environ 3 fois par an en septembre, février et juin. Il est présidé par l'IA-DASEN. La FSU de l'Ardèche y dispose actuellement de 6 sièges.

• LE CDF

Le Conseil de formation est en charge du plan départemental de formation initiale et continue. Les élu·es SNUipp-FSU veillent à ce que les besoins de la profession puissent y être exprimés et pris en compte.

POUR LE 2ND DEGRÉ

La gestion des personnels se fait au niveau rectoral et relève donc des CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique). La gestion des lycées est elle aussi académique et est donc traitée en CTA (Comité Technique Académique).

• LE CTSD 2ND DEGRÉ

Dans le Comité Technique Spécial Départemental, les représentant·es des personnels élu·es des différents syndicats rencontrent le représentant départemental du ministère, l'IA-DASEN, ainsi que ses services. Des chef·fes d'établissements sont là au titre d'experts.

Durant une année scolaire, trois ou quatre CTSD se réunissent pour le second degré : en septembre pour le bilan de rentrée, en janvier pour la dotation globale et sa répartition dans les collèges du département, en mars au sujet des créations et suppressions de postes et éventuellement en juin pour les derniers ajustements. Autant d'occasions pour les 6 élu·es SNES-FSU et SNEP-FSU de porter la voix des personnels – et tout ce qui nous remonte des établissements – par la voie officielle, grâce au PV de séance dans lequel toutes les interventions sont consignées, ainsi qu'à travers la déclaration liminaire faite à l'ouverture des débats.



Suite page 5.



ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN

LE NUMÉRIQUE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Dans nos vies privée et professionnelle, les outils numériques sont devenus incontournables. Avec quels objectifs ? Quels enjeux ? Le stage sur le numérique, initié par la FSU Ardèche d'abord à Annonay, puis à Montélimar et à Grenoble, a permis l'année dernière d'amorcer une vraie réflexion sur le sujet, à la lumière des travaux d'intervenants de champs variés : c'est de l'édition d'Annonay dont nous rendons compte ici.

Etienne Guillermaz, philosophe stoïcien, a introduit la journée en replaçant la fuite en avant actuelle vers le progrès technologique dans une perspective capitaliste de consommation de masse. Un état des lieux historique et philosophique qui interroge sur le système de contrôle progressivement mis en place, à l'insu des utilisateurs et utilisatrices, maintenu-es dans l'illusion d'avoir le choix et le contrôle de ces nouveaux outils.

La seconde intervention était assurée par **Pierre Marriey** et **Steven Masson**, signataires de « L'appel de Beauchastel », un collectif qui depuis 2015 refuse l'invasion d'un numérique qui leur semble dénaturer et appauvrir leur métier d'enseignant-e. Il fut question de l'incursion des espaces numériques dans tous les domaines de la vie, des fichiers Base élève, de l'Identifiant National Élève (INE) et de l'interconnexion programmée de toutes ces informations qui conduirait sous peu à un fichage généralisé des individus. *Nothing to hide* ? Êtes-vous sûr-e ? Donneriez-vous les clefs de votre maison et tous vos codes à un-e inconnu-e ?

Pour poursuivre la réflexion dans le champ plus particulier de l'enseignement, notre camarade **Olivier Jeunet**, du SNES Ardèche, a ensuite fait état des travaux universitaires dédiés à la question du numérique dans l'enseignement. À l'appui notamment des travaux d'**André Tricot** et **Franck Amadiou**, il s'agissait de déconstruire un certain nombre de mythes, habilement instrumentalisés par les politiques et l'institution elle-même pour enjoindre les enseignant-es à plonger tête baissée dans la vague numérique. Ainsi, études solides à l'appui, fut expliqué, entre autres choses, que l'usage pédagogique du numérique peut être une catastrophe pour les élèves qui n'ont pas encore suffisamment d'autonomie, que le système cognitif de l'humain est sensiblement le même depuis la naissance d'Homo Sapiens et que les « digital natives » sont un mythe. Il s'avère aussi qu'il ne faut pas confondre agitation et activité d'apprentissage ou jeu pédagogique et jeu vidéo. Et enfin, non, les vidéos et images dynamiques ne favorisent pas l'apprentissage sans les explications expertes d'un-e enseignant-e. Au final, il faudrait surtout rappeler aux VRP du numérique pour l'enseignement que ce n'est pas l'outil qui favorise l'apprentissage, mais le scénario pédagogique. Le vrai apport du numérique concernerait surtout les élèves

à besoins particuliers, en tant qu'outil facilitateur... à condition qu'ils y aient accès et soient formés à l'utiliser.

Les interventions des stagiaires ont ensuite permis d'enrichir encore le débat. Les interrogations demeurent nombreuses et le paysage numérique manque de clarté. Quid du parti pris du ministère de favoriser les logiciels privés et payants, même pour des services pour lesquels des logiciels libres et performants existent ? Et les alertes des pédopsychiatres sur les nuisances du numérique dans le développement de l'enfant ? Enfin, est-ce que quelqu'un dans les instances dirigeantes se soucie de l'impact écologique de cette consommation numérique de masse ? La réflexion est très loin d'être close.

Les prochains stages FSU

RETRAITE À POINTS PROJET DU GOUVERNEMENT PROPOSITIONS DE LA FSU



jeudi 15 novembre
9h-17h
à VALENCE
Maison des syndicats
17 rue Bizet

avec Olivier Kosc, SNUipp-FSU,
en charge de la question des retraites.
Décrypter le projet de retraite à points et ses dangers.
Les propositions de la FSU pour un autre financement.
Plus d'informations sur sd26.fsu.fr

ENFANTS DE MIGRANT-ES À L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE



mardi 27 novembre
9h-17h
à ARRAS-sur-RHÔNE
Espace communal
85 rue des Granges

avec Mireille Peloux, enseignante,
et Marion Gachet, juriste.
Qu'est ce qu'un parcours de migrant ?
Quels droits pour les enfants ?
Quel rôle pour l'enseignant-e ?
Quelles mobilisations à construire ?
Plus d'infos sur fsu07.fsu.fr

Chantiers Fonction Publique, état des « avancées »

Après bien des hésitations, fuites, reculades et autres jeux médiatiques, le fameux rapport CAP2022 a finalement été publié le 21 juillet par... Solidaires ! Et bien malin qui saura dire qui a écrit quoi et d'où viennent finalement les 22 propositions censées réformer le modèle de service public français, tant elles semblent inspirées aussi bien du rapport Attali de 2008, que du programme de Macron pendant la campagne présidentielle ou des livres de Blanquer définissant sa vision du système éducatif « idéal » et rétrograde. L'objectif était fixé d'entrée, 30 milliards d'économies, et l'ennemi est maintenant explicitement désigné : c'est le petit fonctionnaire, avec son petit statut, arc-bouté sur ses petits acquis et surprotégé par ses petits syndicats.

Chantier 1 : dialogue social

Les commissions paritaires n'auraient plus qu'un rôle de commission d'appel, toute vérification systématique des dossiers de promotion, des demandes de mutations et de congés, contrôle et rectification des erreurs de barème seraient désormais interdits aux représentants du personnel. Les rectorats et ministères s'affranchiraient de tout regard extérieur. Seuls les très motivé-es déposant un recours pourraient voir leur demande réexaminée. [Les questions de transparence et d'égalité de traitement passent à la trappe.](#) Au contraire, il faut « conforter le pouvoir managérial » car « les encadrants doivent pouvoir avoir plus de leviers pour choisir leurs collaborateurs, les gratifier, les sanctionner le cas échéant ».

Les prérogatives des CHSCT seraient conservées mais les moyens humains et le temps de travail dévolus à cette instance seraient considérablement amoindris par sa fusion avec les comités techniques qui ont déjà du pain sur la planche avec notamment la question des moyens.

Chantier 2 : recours au contrat

O. Dussopt (secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique) insiste sur le fait que son intention n'est pas de modifier la loi de 1983 qui prévoit que les emplois permanents du service public sont pourvus par des fonctionnaires, mais plutôt de procéder par ajout de dérogations à ce principe. [Mais c'est bien un contournement et donc, in fine, une dénaturation du statut qui en résulterait.](#) Le gouvernement prétend définir des métiers relevant « spécifiquement » du service public, tous les autres pouvant recourir aux contrats de manière plus importante.

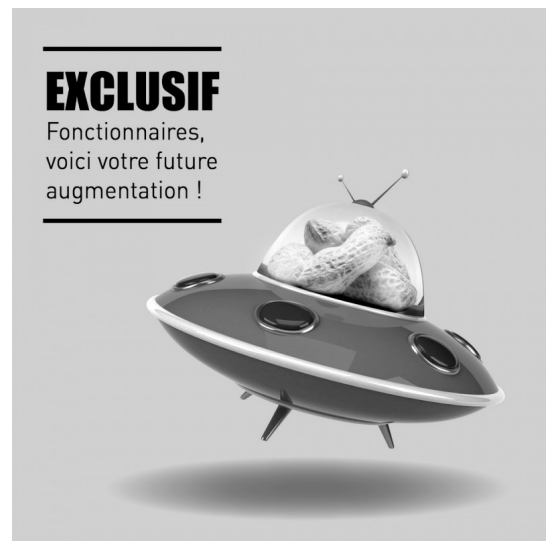
Par un amendement à la loi Pénicaud, le gouvernement cherche par ailleurs à étendre le recours à des contractuel·les sur les postes de direction dans les 3 versants de la Fonction Publique (État, territoriale, hospitalière), sans présenter cette mesure devant le « chantier » ni devant un conseil commun comme c'est d'usage si on respecte un minimum de dialogue social. L'Administration juge le recours au contrat nécessaire pour faire venir des personnes du privé, pourquoi pas sur des temps courts. Avec quelle assurance quant à leurs compétences, leur impartialité, leur neutralité, quel contrôle, quelle continuité du service... autant de questions à ce jour sans réponses.

[D'autres chantiers seront lancés cet automne : égalité professionnelle femmes – hommes, recrutements, concours et attractivité de la Fonction Publique et déploiement de la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique, sujets qui mériteraient un traitement bien plus humain et progressiste que celui jusqu'ici proposé.](#)

Chantier 3 : rémunérations

Le gouvernement confirme son projet de renforcer l'individualisation des rémunérations et de prendre en compte le « mérite » au détriment de la valeur professionnelle des agent-es, oubliant ainsi la dimension collective des métiers de la Fonction publique et le cadre des missions d'intérêt général. Il faut comprendre que le gouvernement renoue avec le développement de l'indemnitaire individualisé et soumis au « mérite » (sans que celui-ci ne soit jamais défini, explicité, objectivé...).

Cette orientation va à rebours du processus de renforcement du caractère indiciaire de la rémunération que soutient la FSU. [Notre fédération rappelle qu'individualiser les rémunérations revient à abîmer la cohésion des services et des collectifs de travail et obscurcit les déroulements des carrières.](#)



Chantier 4 : accompagnement des agent-es

Il se borne à proposer un « plan de départ volontaire » qui laisse à penser que la fonction publique est figée. Or les possibilités de mobilité manquent d'abord à cause du manque de supports d'emploi.

Pour la FSU, il pourrait être intéressant de réfléchir aux transitions professionnelles et à la mobilité des agent-es. Mais pas dans le contexte des suppressions de postes d'ores et déjà annoncées puisque cela obère toute discussion sereine sur ces questions.

LES INSTANCES COMMUNES

• LE CDEN

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale réunit les représentant-es des personnels (dont 6 élu-es FSU), l'IA-DASEN et ses services, le préfet de l'Ardèche, les représentant-es des parents d'élèves et les représentant-es des maires et du Conseil Départemental. Qu'est-ce qui s'y joue ? Tout ce qui concerne la politique scolaire départementale, dans le 1er degré et les collèges, avec des représentant-es de l'État et des collectivités territoriales à qui faire état de ce qui se passe sur le terrain. Certains sujets sont les mêmes que ceux abordés en CTSD, dont la carte scolaire (création/suppression de classes et de postes). D'autres sont propres au CDEN comme la construction ou la rénovation des collèges, les transports scolaires, la politique d'équipement numérique, l'adoption du règlement type des écoles...

• LE CDAS

Le Comité Départemental d'Action Sociale est une instance qui réunit l'assistante sociale de la DS-DEN et les représentant-es des personnels et de la MGEN pour examiner notamment les demandes d'aide financière exceptionnelle d'agent-es en situation de précarité. Le principal rôle de la FSU dans cette instance est de contrôler le bon usage de cette enveloppe d'argent public.

• LA COMMISSION DE RÉFORME

C'est une instance consultative qui rend des avis sur les situations des enseignant-es en lien avec le risque professionnel (maladie professionnelle, accident de service et accident de trajet) et la retraite pour invalidité. Y siègent des représentant-es des personnels, des représentant-es de l'administration ainsi que des médecins. Elle se réunit uniquement lorsqu'une situation particulière l'exige.

• LE CHSCT DÉPARTEMENTAL

Le Comité Hygiène, Santé et Conditions de Travail élabore une analyse et des actions de prévention concernant la santé et les conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale : enseignant-es, AED, AVS, personnels administratifs... Cette année, les représentant-es du personnel FSU ont proposé et obtenu qu'un travail soit effectué sur la prévention des troubles musculo-squelettiques en maternelle et sur les risques psycho-sociaux liés à l'accueil d'élèves ayant des troubles du comportement. Le CHSCT effectue trois visites de prévention chaque année dans les établissements ardéchois. Il base son analyse sur les remontées de fiches santé et sécurité au travail renseignées par les personnels. Il peut effectuer des enquêtes en cas d'accident du travail ou de maladie liée au travail grave ou ayant entraîné la mort.

Voilà donc une part du travail effectué en Ardèche par vos représentant-es SNUipp-FSU, SNEP-FSU, SNES-FSU et SNUAS-FP-FSU pour faire vivre le paritarisme, pour défendre les droits des personnels, des élèves, et notre vision du service public d'enseignement. Une course de fond de l'action syndicale, d'une très grande importance.

À l'heure où le gouvernement veut le remettre en cause, la participation massive aux élections professionnelles de fin 2018 sera une manière de montrer l'attachement des personnels au paritarisme.

COMMENT SONT RÉPARTIS LES SIÈGES DANS LES INSTANCES DÉPARTEMENTALES ?

À l'exception de la CAPD (et du CDF qui lui est lié), les personnels n'élisent pas directement leurs représentant-es dans les instances départementales. La répartition des sièges entre les différentes organisations syndicales se fait à partir des résultats obtenus aux élections au CTA (donc à l'échelon académique). Pour les votes aux Comités Techniques, les personnels doivent choisir entre les différentes fédérations. Il faudra donc penser à voter et faire voter FSU pour le CTA et le CTM !



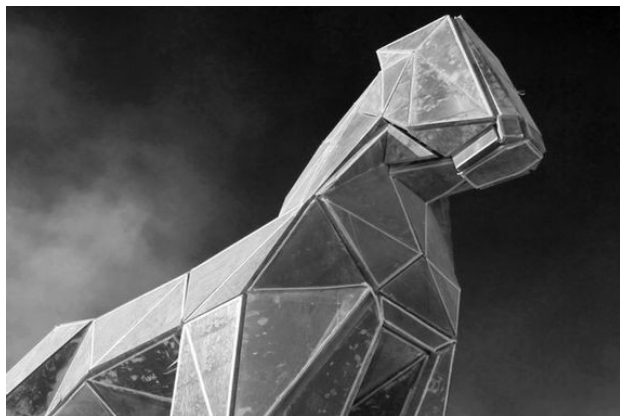
de l'Enseignant-e Syndiqué-e

La Seconde Nécessaire

Un cheval de Troie à l'assaut de l'Éducation Nationale

« On est passé en 20 ans du théâtre classique à l'enseignement Nintendo. »* C'est avec ce genre de phrase lapidaire que les promoteurs de l'école numérique enterrent les arguments des sceptiques. Comment ? Quels sceptiques ? Notre société se noie avec allégresse dans le numérique et l'école voudrait faire exception et surnager ? **Il n'est pas permis de douter des progrès que les nouvelles technologies feront faire à tous les élèves de France.** Et ce contre l'avis des enseignant-es s'il le faut. Sans enseignant-e même pourquoi pas. À l'image des évaluations d'entrée en 6^e et 2nde que les élèves passeront sur des ordinateurs qui les corrigeront avant de régurgiter de jolies statistiques aux profs, tenu-es à bonne distance.

Mais le véritable enjeu dans cette course effrénée au numérique est-il pédagogique ? **De partenariat avec Microsoft en parrainage avec Orange, Google ou Total, la marche vers l'école numérique croise**



le chemin de sociétés privées dont le ministère ne cesse de saluer « l'engagement pour l'École ». Il serait bien mesquin d'oser penser que ces entreprises cherchent d'abord à se positionner sur un marché juteux dans le but de vendre leurs produits et leurs services. Quant aux startups en lien avec l'éducation (ou l'orientation) qui poussent un peu partout, souvent arrosées avec de l'argent public, elles ne sont évidemment guidées que par le souci de veiller à l'éducation et l'émancipation des élèves. Elles peuvent d'ailleurs compter sur le ministre Blanquer qui « veut être en première ligne dans le déploiement des EdTech françaises »**. **Quitte à privatiser peu à peu l'école publique ?**

Et si là était le véritable objectif (en plus de celui, économique, d'utiliser une part de l'énorme budget de l'EN pour la relance de la croissance) ? L'obstacle dont il faudrait se débarrasser coûte que coûte serait alors toutes ces enseignant-es qui ont la prétention d'être, réellement, engagé-es au quotidien pour l'école. **Des profs qui pensent avoir l'expertise professionnelle nécessaire pour faire les bons choix pédagogiques et osent donc remettre en question les apports des outils numériques aux apprentissages des élèves...** Tout doit être fait pour disqualifier leur parole, quitte à les traiter d'antiquités en convoquant Super Mario.

* E. Métais, directeur de l'EDHEC lors du colloque ThinkEdu2018.

** Interview sur le site EducPros en août 2017.

Brèves de rentrée

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans l'Éducation Nationale, les Auxiliaires de Vie Scolaire sont désormais affectés sur un établissement, et non plus en accompagnement d'élèves selon les notifications de la Maison du handicap. Leur service doit maintenant être géré par les enseignant-es et les chef-fes d'établissement, à qui l'administration vante les mérites de cette organisation tellement plus souple, alors qu'il ne s'agit en fait que de leur faire porter la responsabilité de gérer la pénurie. En plus de risquer d'atomiser les collectifs de travail, ces pratiques exposent les personnels à des conflits avec les familles.



PRIVÉES DE RENTRÉE

En Ardèche trois assistantes sociales contractuelles exerçant jusque là dans le secondaire se sont vues remerciées sans tambours ni trompettes à la veille de la rentrée, laissant le bassin d'Annonay, où pourtant les besoins ne manquent pas, faire sa rentrée sans AS, dans l'attente d'un redéploiement de titulaires aux secteurs déjà énormes.

Ont participé à la rédaction de ce journal :
Valérie Benmimoune, Cécile Brunon,
Claude Caddet, Houria Delbosch, Olivier
Jeunet, Astrid Kaya